



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 17 février 2025 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7

Sont absentes :

Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présentes :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim

Ouverture de la séance (quorum)

La mairesse constate que le quorum est atteint.

(2025-02-039)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 février 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-040)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général par intérim fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19h36 et se termine à 19h56.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h56 à 20h19.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h20 et se termine à 20h44.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 janvier 2025

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2025, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

(2025-02-041)

Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2025

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 20 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 février 2025 joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Claude Ferguson : Commission du budget, des finances et de l'administration et Commission de la sécurité publique
- Loïc Blancquaert : Commission de l'environnement et de l'aménagement
- Pascale Mongrain : Réseau de transport de Longueuil (RTL)

(2025-02-042)

Adoption – Règlement d'emprunt reconstruction de l'avenue Hickson, du boulevard de l'Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, la conseillère Julie Bourgoin a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de reconstruction de l'avenue Hickson, du boulevard de l'Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen au montant de 28 500 000 \$ (2025-240)* serait présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement vise un emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, des travaux de reconstruction de l'avenue Hickson, du boulevard de l'Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen, au montant de 28 500 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'ADOPTER le *Règlement 2025-240 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de reconstruction de l'avenue Hickson, du boulevard de l'Union et de portions des rues Osborne, du Prince-Arthur et Queen au montant de 28 500 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 pour les sommes respectives de 2 694 517,06 \$ et de 3 099 272,26 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2025-02-043)

Dépassement de coûts – Contrat 24DDP189 ayant pour objet des travaux d'élagage et d'haubanage

CONSIDÉRANT QUE nos besoins en termes d'élagage sont grandissants et incessants;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'exploitation 2024 a été prévu en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE les élagages de sécurité et d'urgence en hauteur ne peuvent pas être effectués à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE l'élagage des arbres est un service préventif et essentiel pour la population en emprise de rue;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'AUTORISER le dépassement de coûts enregistrés au contrat de services n° 24DDP189 ayant pour objet des travaux d'élagage et d'haubanage;

D'AUTORISER la valeur totale du contrat de 71 140,79 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur du contrat autorisé par le directeur général en novembre 2024 de 52 169,91 \$, toutes taxes comprises, auquel s'ajoute le montant de 18 970,88 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-852-00-499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du*

travail (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 13 janvier 2025 au 17 février 2025.

(2025-02-044)

Désignation – Autorité compétente

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'*autorité compétente*, pour l'application de la réglementation municipale;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE NOMMER Ihssane Doudier comme autorité compétente à l'application de la réglementation liée à l'environnement et à d'autres réglementations complémentaires, le cas échéant;

D'AUTORISER Ihssane Doudier à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-045)

Suspension de l'employé #1811

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE SUSPENDRE de façon administrative pour une durée de cinq (5) jours, au moment jugé opportun par son supérieur responsable, l'employé #1811.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-046)

Dossier RHP 2024-02

CONSIDÉRANT QUE Me Frédéric Poirier du cabinet d'avocats Bélanger SauvÉ représente et protège les intérêts de la Ville dans divers dossiers de ressources humaines et que celui-ci est assujéti au secret professionnel;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du dossier RHP_2024-02, l'avocat représentant la Ville doit être relevé du secret professionnel, et ce, afin de pouvoir communiquer adéquatement avec la CNESST;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Liette Michaud

DE RELEVER du secret professionnel Me Frédéric Poirier à l'égard du dossier RHP_2024-02 afin qu'il puisse communiquer avec la CNESST, tout document ou information qu'il estime opportun dans le cadre dudit dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-047) Adjudication du contrat 25ENV02 – Travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat n° 25ENV02 ayant pour objet les travaux d'élagage et d'haubanage à proximité du réseau d'Hydro-Québec à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Arboriculture de Beauce Inc.*, sur la base des tarifs apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 24 février 2025 au 31 décembre 2026, étant de 127 819,44 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-048) Adjudication du contrat 25ENV01 – Travaux d'abattage et d'essouchage

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat n° 25ENV01 ayant pour objet les travaux d'abattage et d'essouchage à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Émondage SBP*, sur la base des tarifs apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 24 février 2025 au 31 décembre 2026, étant de 371 162,30 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-049)

Adjudication du contrat 24GN17SP – Services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat de services professionnels n° 24GN17SP ayant pour objet les services professionnels en contrôle des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme qualifiée qui a obtenu le meilleur pointage, soit *SOLMATECH INC.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 878 266,14 \$, toutes taxes comprises pour la période ferme se terminant le 31 décembre 2026;

D'IMPUTER la dépense dans des projets à être approuvés. La source de financement sera déterminée pour chacun de ces projets;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-050)

Adjudication du contrat 25DAPP36 – Portail citoyen intégré Pando

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 11.6 du *Règlement sur la gestion contractuelle*, le conseil municipal peut octroyer un contrat de gré à gré à une entreprise;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE CONCLURE le contrat n° 25DAPP36 ayant pour objet l'utilisation du portail intégré Pando à l'entreprise *9254-3685 QUÉBEC INC. (Blanko)* sur la base des prix apparaissant sur l'offre de service; la valeur totale du contrat étant estimée à 113 775,02 \$, toutes taxes comprises, pour la période ferme du contrat d'une durée de trois (3) ans;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-051)

Adjudication du contrat 25CL01 – Achat d'une surfaceuse à glace électrique neuve

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADJUGER le contrat n° 25CL01 ayant pour objet l'achat d'une surfaceuse électrique neuve à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Engo Equipment Sales Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 155 262,81 \$, toutes taxes comprises;

DE FINANCER la dépense à même le programme de paiement comptant progressif (PCP);

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-052)

Renouvellement du contrat 22TP02 – Services de coupe de gazon et de désherbage

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2022, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2022-03-75, adjugé le contrat n° 22TP02 à l'entreprise *Progazon Inc.*, pour les services de coupe de gazon et de désherbage pour une période initiale d'un an, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 avec trois options de renouvellement d'un an chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite se prévaloir de la troisième et dernière option de renouvellement;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE RENOUVELER le contrat de services n° 22TP02 ayant pour objet les services de coupe de gazon et de désherbage pour une période d'un an avec l'entreprise *Progazon Inc.*; la valeur du contrat pour cette période étant estimée à 246 237,59 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-851-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-053)

Annulation de l'appel d'offres 24GN19SP – Services professionnels pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et la planification d'infrastructures vertes sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE REJETER l'appel d'offres n° 24GN19SP relative aux services professionnels pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et la planification d'infrastructures vertes sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-054)

Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de véhicules légers (2025-8106-50)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de véhicules légers (2025-8106-50);

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) permet à la Ville d'adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et de conclure des contrats de gré à gré avec les fournisseurs retenus par le CAG;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite participer à ce regroupement d'achats pour se procurer des véhicules en 2025-2026;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE CONFIRMER l'adhésion de la Ville à ce regroupement d'achats;

DE S'ENGAGER à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales, pour lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, la quantité de véhicules dont la Ville aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, les formulaires et en les retournant à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville;

DE S'ENGAGER, si le CAG adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la Ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-055)

Amendement à l'entente de partenariat avec Éco entreprises Québec

**Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller Loïc Blancquaert a divulgué son conflit d'intérêts, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont conclu l'entente préliminaire de partenariat EEQOM-58012-128 encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de première ligne qui s'y rapportent (l'« Entente préliminaire »), en date du 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente préliminaire fait référence aux informations, demandes de personnalisation et de dérogation à l'entente de partenariat pour la collecte et le transport des matières recyclables convenus entre ÉEQ et l'Organisme signataire (la ville) dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation (« Formulaire »);

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme signataire (la ville) est responsable de la collecte et du transport des matières recyclables récupérées dans les écocentres et points d'apport volontaire indiqués au Formulaire;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent modifier l'Entente préliminaire afin que l'Organisme signataire (la ville) soit aussi responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables pour l'année 2025.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE MODIFIER l'Entente préliminaire afin que la Ville soit aussi responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables pour l'année 2025;

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-056)

Adjudication du contrat 25DAPP26 – Impartition du processus électoral – Élections 2025

CONSIDÉRANT QUE les prochaines élections générales municipales sont en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert souhaite retenir les services d'une firme spécialisée pour son soutien dans le processus électoral;

CONSIDÉRANT l'article 11.6 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (2019-169) et ses modifications;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de conclure un contrat de gré à gré pour des fins d'intérêt public, notamment pour une saine gestion administrative;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'évaluer le coût réel, celui-ci pouvant varier selon les besoins de l'élection;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE CONCLURE le contrat n° 25DAPP26 de gré à gré avec l'entreprise *Innovation + inc.* ;

D'IMPUTER la dépense d'un montant maximal estimé de 77 500 \$, toutes taxes comprises, au poste budgétaire 02-142-00-499;

D'AUTORISER la présidente d'élection à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-057)

Fermeture des rues – Événement Les Fêtes de Saint-Lambert – Édition 2025

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'AUTORISER la fermeture temporairement à la circulation des rues suivantes pour la tenue de l'événement Les Fêtes de Saint-Lambert, du 20 août 2025 à 6 h 30 au 25 août 2025 à 9 h 00:

- l'avenue Victoria (entre Desaulniers et Webster);
- l'avenue Argyle (près de l'entrée du stationnement du 55, avenue Argyle);
- la rue d'Aberdeen (entre l'avenue Victoria et l'avenue Notre-Dame);
- la rue d'Aberdeen (Argyle);
- la rue Green (entre l'avenue Victoria et l'avenue Notre-Dame);
- la rue Elm (entre l'avenue Victoria et l'avenue Lorne);
- la rue Webster (entre l'avenue Victoria et l'avenue Notre-Dame).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-058)

Comité de démolition – Démission et nomination

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le comité de démolition est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la démolition d'immeubles (2023-212)*;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE RECEVOIR la démission du conseiller Francis Le Chatelier à titre de membre
du comité de démolition;

DE NOMMER la conseillère Liette Michaud à titre de membre du comité de
démolition pour un mandat se terminant le 2 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-059)

Modifications comités – Économique – Culture, loisirs et vie communautaire –
Famille et aînés

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-42 constituant le comité économique;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-43 créant le Comité culture, loisirs et vie
communautaire, ainsi que le sous-comité famille et aînés;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ABOLIR le Comité économique;

D'ABOLIR le Comité culture, loisirs et vie communautaire;

DE CRÉER le Comité famille et aînés;

DE NOMMER la conseillère Liette Michaud à titre de présidente et la conseillère
Stéphanie Verreault à titre de membre du Comité famille et aînés, jusqu'au 2
novembre 2025;

DE NOMMER, pour un mandat se finissant le 2 novembre 2025, les membres
citoyens suivants à titre de personnes-ressources au Comité famille et aînés:

- Karolyne Baril;
- Louise Poulin;
- Janet Sader;
- Renée Liboiron;
- Dominique Lesage;
- Véronique Hugron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-060)

Servitude de non-accès – Lot 6 632 297 cadastre du Québec – Renonciation

CONSIDÉRANT la servitude de non-accès grevant le lot 6 632 297 du cadastre du Québec et en faveur d'un immeuble de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude n'est plus d'aucune utilité pour la Ville;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE RENONCER à la servitude de non-accès à l'ancienne rue Craigmore et à l'avenue Victoria qui grève le lot 6 632 297 du cadastre du Québec et en faveur de la Ville;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer l'acte pour la résiliation de la servitude de non-accès grevant le lot 6 632 297 du cadastre du Québec ainsi que tous les documents requis pour donner plein effet à la présente;

QUE tous les frais et honoraires soient à la charge du propriétaire du lot 6 632 297 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-061)

Soutien à l'achat local et réduction des achats de produits américains

CONSIDÉRANT QUE les États-Unis ont décidé d'adopter une approche impérialiste dans leurs échanges commerciaux avec le Canada et menacent sans cesse d'ajouter de nombreux tarifs;

CONSIDÉRANT QUE la politique tarifaire mise en place par les États-Unis a des conséquences négatives sur les entreprises locales;

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire preuve de solidarité dans ce contexte;

CONSIDÉRANT QUE les règles en vigueur nous obligent déjà à considérer uniquement les fournisseurs ou entrepreneurs ayant un établissement au Canada ou dans l'Union européenne;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE DEMANDER à l'administration municipale d'éviter autant que possible l'achat de produits en provenance des États-Unis et de continuer à privilégier les fournisseurs locaux;

DE SOUTENIR l'économie locale en privilégiant les commerces de proximité;

D'ENCOURAGER tous les citoyens et entreprises à privilégier les produits fabriqués localement ou au Canada, dans la mesure du possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des procès-verbaux des séances du 11 et 18 décembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2024 et du procès verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme.

(2025-02-062)

PIIA – 266, avenue Saint-Denis – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 266, avenue Saint-Denis, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-063)

PIIA – 273, avenue Notre-Dame – Stationnement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au stationnement pour la propriété située au 273, avenue Notre-Dame, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-064)

PIIA – 189, rue Green – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'enseigne du bâtiment situé au 189, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-065)

PIIA – 265, rue des Vosges – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 23 janvier 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 265, rue des Vosges, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-066)

PIIA – 775, boulevard Queen – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 775, boulevard Queen, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-067)

PIIA – 485, avenue Alexandra – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 21 janvier 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 485, avenue Alexandra, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-068)

PIIA – 165, avenue de Sanford – Agrandissement et transformation de façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 17 janvier 2025 acquiesçant aux commentaires du CCU;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment situé au 165, avenue de Sanford, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-069)

PIIA – 144, avenue Bétournay – Abattage d’arbre

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre situé au 144, avenue Bétournay, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-070)

PIIA – 854, rue Closse – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 854, rue Closse, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-071)

PIIA – 744, boulevard Houde – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 744, boulevard Houde, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-072)

PIIA – 70, boulevard de l'Union – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 70, boulevard de l'Union, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-073)

PIIA – 257, avenue Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 257, avenue Oak, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-074)

PIIA – 475, avenue de Mortlake – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 475, avenue de Mortlake, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-075)

PIIA – 155, avenue de Stanley – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 janvier 2025;

Il est proposé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 155, avenue de Stanley, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-02-076)

Adoption – PPCMOI – 640, Pine – Usage

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseil a adopté le premier projet de résolution d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'ajout de deux (2) logements supplémentaires au sous-sol d'un bâtiment situé au 640, avenue Pine, tel que déposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2023-223);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les questions et commentaires posés;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, le conseil a adopté le second projet de résolution de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT le changement apporté entre le premier projet de résolution et le second projet de résolution, quant à l'ajout de la condition suivante, à savoir, que les planchers entre les logements du rez-de-chaussée et du sous-sol soient insonorisés;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de demande de participation à un référendum a été publié le 23 janvier 2025, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande référendaire n'a été reçue;

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Alexandrine Lamoureux-Salvas

D'ACCORDER la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 2 117 016 du Cadastre du Québec, situé au 640, avenue Pine, en vertu du *Règlement 2023-223 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), à savoir autoriser l'ajout de deux (2) logements supplémentaires au sous-sol d'un bâtiment existant ainsi qu'un logement existant en droit acquis pour un total de six (6) logements ce qui contrevient aux normes d'usage et aux normes de la zone RB-1, telles que définies dans l'annexe 2 du *Règlement de zonage 2024-215*, qui n'autorise pas l'usage d'habitation de plus de trois (3) logements, le tout à la condition suivante:

- que les planchers entre les logements du rez-de-chaussée et du sous-sol soient insonorisés;

QUE toutes les dispositions prévues aux règlements municipaux d'urbanisme qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution sont applicables au projet particulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21h39 et se termine à 22h01.

Tour de table des membres du conseil

Aucun commentaire n'a été rajouté par les membres du conseil lors du second tour de table qui a eu lieu à 22h01.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 22h01.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière